

20 mai 2019

Prévention, aides, droits : une nouvelle campagne pour informer les personnes âgées et leurs proches

De quelles aides peut-on bénéficier pour rester à domicile lorsqu'on est âgé ? Comment aménager son logement pour prévenir les chutes ? Quelles sont les différentes possibilités pour faire intervenir une aide à domicile ? Comment bien choisir une maison de retraite ? Comment être aidé quand on accompagne soi-même un proche âgé ? Comment préserver sa santé et son autonomie avec une activité physique adaptée ?

Pour répondre au besoin d'information des personnes âgées et de leurs proches, souligné lors de la concertation grand âge et autonomie, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie diffusera **15 vidéos sur France télévisions et 4 chroniques radios sur RTL, France Bleu, Europe 1 et France Inter du 27 mai au 23 juin 2019**. Cette campagne d'information est menée avec le soutien du ministère des Solidarités et de la Santé, dans la continuité de celle diffusée en 2018.

15 vidéos courtes pour donner des conseils de prévention et faire connaître les aides à l'autonomie des personnes âgées

Les 15 épisodes du programme court « Ensemble pour l'autonomie » informent les personnes âgées en perte d'autonomie et leurs aidants, en moins d'1 minute, sur les thématiques aussi diverses que :



Victor entraîne sa mère visiter différents EHPAD.

- **La prévention** : l'activité physique pour préserver sa santé et son autonomie, l'aménagement du logement pour prévenir les chutes, les activités de prévention en résidence autonomie...

- **La vie à domicile** : l'aide à domicile, la sortie d'hospitalisation...
- **Les solutions d'hébergement** : les critères de choix, les différents types d'établissements ou d'accueil...
- **Les solutions pour les aidants** : l'hébergement temporaire, l'accueil de jour...

On y retrouve Mariette et José, Fatima, Ernest et Clémence, des personnages de la première saison diffusée en septembre 2018. On y fait la connaissance de Victor, Rosalie, Yves et leurs proches.

Les 15 épisodes seront diffusés du 27 mai au 23 juin 2019 sur France 3, France 4, France 5 et France O (77 diffusions), et disponibles sur France.tv, rubrique « Ensemble pour l'Autonomie » en replay. À l'issue de la campagne, ils seront disponibles sur <http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr>. 10 épisodes seront inédits, 5 épisodes sont des rediffusions de la première campagne d'information.

4 chroniques radios pour conseiller et orienter vers les bons interlocuteurs

Une personne âgée, deux aidants et un professionnel témoignent, en 1 minute, de leur utilisation du portail www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr pour choisir les établissements et les solutions, se renseigner sur les aides possibles...

Ces 4 chroniques « Tout savoir sur » seront largement diffusées sur RTL, Europe 1, France bleu et France inter ainsi que sur des stations d'outre-mer du 27 mai au 23 juin 2019.

Retrouvez toutes les informations sur les aides et les solutions disponibles pour faire face à une situation de perte d'autonomie sur le portail d'information www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr.

Visionnez les épisodes de la première campagne d'information : <https://www.dailymotion.com/playlist/x41u09>

• À propos de la CNSA

Créée en 2004, la CNSA est un établissement public dont les missions sont les suivantes :

- Participer au financement de l'aide à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées : contribution au financement de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap, concours au financement des maisons départementales des personnes handicapées, des conférences des financeurs de la perte d'autonomie, affectation des crédits destinés aux établissements et services médico-sociaux, soutien à la modernisation et à la professionnalisation des services d'aide à domicile.
- Garantir l'égalité de traitement sur tout le territoire quel que soit l'âge ou le type de handicap, en veillant à une répartition équitable des ressources.
- Assurer une mission d'expertise, d'information et d'animation : échange d'informations, mise en commun des bonnes pratiques entre les départements, soutien d'actions innovantes, développement d'outils d'évaluation, appui aux services de l'État dans l'identification des priorités et l'adaptation de l'offre.
- Assurer une mission d'information des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs proches.
- Enfin, la CNSA a un rôle d'expertise et de recherche sur toutes les questions liées à l'accès à l'autonomie, quels que soient l'âge et l'origine du handicap.

En 2019, la CNSA gère un budget de plus de 27 milliards d'euros.

Contact presse

Aurore Anotin - CNSA

Tél. : 01 53 91 21 75

aurore.anotin@cnsa.fr

www.cnsa.fr · www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr · Twitter : @cnsa_actu